

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2020

PLFSS POUR 2021 - (N° 3397)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1530

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 37

Rédiger ainsi la première phrase de l'alinéa 9 :

« Les I et II entrent en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et sont applicables aux allocations dues à compter de cette date. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.